

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et d'établissements ;
Vu la délibération n°20181215-7 du conseil d'administration du 15 décembre 2018 relative au règlement du concours d'entrée en quatrième année ;
Vu l'article 3 de la 1^{ère} partie du règlement des études du diplôme de Sciences Po Aix.

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres du jury d'admissibilité du concours d'entrée en quatrième année au titre de la session 2019 :

Rostane Mehdi, Directeur de l'IEP et Professeur des universités
Franck Biglione, Directeur de la formation et des études et Maître de conférences
Albane Geslin, Professeur des universités
Adrien Vitse, Professeur agrégé

Pour chaque parcours-type suivant :

Didier Del Prete et Renaud Thiélé, Carrières publiques
Sophie Doudet et Roxana Nadim, Politique culturelle et mécénat
Walter Bruyère-Ostells et Nicolas Badalassi, Géostratégie, défense et sécurité internationale
André Cartapanis et Céline Gimet, Expertise internationale
Franck Frégosi et Vincent Geisser, Dynamiques politiques et mutations des sociétés
Philippe Aldrin et Audrey Freyermuth, Politiques européennes et action transnationale
Magali Nonjon et Philippe Aldrin, Métiers de l'information

Article 2 : Sont nommés membres du jury d'admission :

Philippe Aldrin, Professeur des universités
Nicolas Badalassi, Maître de conférences
Walter Bruyère-Ostells, Professeur des universités
André Cartapanis, Professeur des universités
Didier Del Prete, Maître de conférences
Sophie Doudet, Maître de conférences
Franck Frégosi, Professeur des universités
Audrey Freyermuth, Maître de conférences
Vincent Geisser, Chargé de recherche au CNRS
Céline Gimet, Professeur des universités
Roxana Nadim, Chargée d'enseignement vacataire et chargée du pôle culture
Magali Nonjon, Maître de conférences
Renaud Thiélé, Maître de conférences associé

Article 3 : Est nommé président des jurys d'admissibilité et d'admission Monsieur Rostane Mehdi, Directeur.

Article 4 : Le Directeur de la formation et des études et le Secrétaire Général sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 16 janvier 2019.



Rostane MEHDI,
Professeur des Universités,
Directeur.

TRANSMIS AU RECTEUR LE : 18/01/2019

DATE AFFICHAGE : 22.01.2019